



SARL

* CACES®
* TRAVAUX PUBLICS
* NACELLE
* GRUE AUXILIAIRE
* CARISTE
* ECHAFAUDAGE
* VGP
* PONTS ROULANTS

1 Rue de la Marseillaise
67114 ESCHAU
Tél. 03 88 44 49 58
Port. 06 28 01 10 73

rousseauformation67@hotmail.fr

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR DE CHARIOT INDUSTRIEL R389

Formation de Conducteur de chariot industriel avec accès au C.A.C.E.S.®
(Certificat d'Aptitude de Conduite en sécurité de chariot industriel).

OBJECTIF : Acquérir les connaissances pratiques, théoriques, techniques et législatives pour être capable de conduire des chariots industriels en toute sécurité et dans les meilleures conditions.

DUREE DE L'ACTION : 21 heures de formation dispensées sur 3 jours.

PUBLIC VISE : personnels ayant à utiliser un chariot industriel occasionnellement ou en continu.

PRE REQUIS : Compréhension du français, aptitude à la visite médicale du travail, âge minimum de 18 ans (art.12 de l'arrêté du 30 Juillet 1974) des dérogations peuvent être obtenues (voir arrêté du 2 Avril 1976).

LIEU : La formation se déroule en entreprise de ce fait, le matériel mis à disposition pour la formation devra être conforme aux vérifications semestrielles ou annuelles (arrêté du 30 Juillet 1974 art.16)

CONTENU DE L'ACTION FORMATION

PROCEDURE THEORIQUE 7 HEURES.

REGLEMENTATION ET TEXTES DE LA SECURITE SOCIALE :

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : IT, CRAM, Médecine du travail, Contrôle périodique obligatoire.
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser des chariots industriels, ainsi que la responsabilité qui en découle.

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE :

- Identifier les principales catégories de chariots industriels et leurs caractéristiques fonctionnelles, en déduire leurs utilisations courantes et leurs limites d'utilisation.
- Connaître les différents organes, leurs technologies et leurs fonctions : groupe, propulseur, circuit hydraulique, équipements.
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité : coupe-circuit, freins de service, clé ou dispositif de condamnation Ets.

1/2

SECURITE :

- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Identifier les principaux facteurs d'accident lors de l'utilisation de chariots industriels.
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un travail déterminé.
- Interpréter les informations données pour le soulèvement d'une charge et en déduire les conditions de stabilités et de mise en œuvre du chariot industriel.
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur du chariot industriel et leurs fonctions.
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport de personnes.
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- Identifier les différents paramètres pour un travail bien précis (Adéquation)
- Connaître les vérifications et les opérations nécessaires à la prise de poste et à la fin de poste.

PROCEDURE PRATIQUE 7 HEURES

- Prise de poste, Adéquation du travail à réaliser.
- Synchronisation des mouvements de fonctionnement du chariot industriel à vide.
- Manutention de différentes charges (poids, longueur).
- Manutention avec différents outils de levage (potence, rallonge de fourches ...)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié.
- Les moyens audiovisuels utilisés sont les suivants : vidéoprojecteur DVD et livrets.
- Des chariots industriels sont mis à disposition des stagiaires en fonction de leur nombre, sur une aire appropriée aux mouvements des chariots industriels, Tous risques étant écartés.
- En cas de besoin particulier spécifique à l'entreprise un complément de formation sera dispensé sur le type de matériel souhaité.

EXAMEN DE CONNAISSANCES

- 7 heures de test.
- Tests théoriques des connaissances de conduite en sécurité sur chantier 4 heures
- Tests pratiques de préférence sur un chantier réel 3 heures.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de stage, bilan de fin de stage, avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite.
Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité.

EQUIPEMENT A PREVOIR

- Chaussures de sécurité
- Vêtement anti-pluie et bottes de sécurité en cas d'intempérie
- Gilet rétro réfléchissant
- Gants de manutention, casque